

SAINT-QUIRIN

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le site de "La Croix-Guillaume" situé à ST QUIRIN sur les lieux-dits cadastraux "Basse Merlot", "Basse du Loup", "Sweinsbach" et "Eugenthal" par arrêté préfectoral du 11/09/2003.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ancienne chapelle de la verrerie de LETTENBACH cl. M.H. le 28.12.1984. Haute chapelle du pèlerinage inscrite en totalité le 24.02.1986. Eglise et prieuré : en totalité + toitures et façades de l'ancien prieuré, I.S.M.H. du 24.02.1986.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 09 août 2016 portant DUP des travaux entrepris par la commune de Saint-Quirin en vue, notamment, de l'établissement de périmètres de protection autour de la source Engenthal BSS 02327X0016.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 6 février 2008 portant établissement de périmètres de protection autour des sources A et B situées à Turquestein-Blancrupt sur les communes de Turquestein-Blancrupt et de Saint Quirin	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 29.05.2001 relatif à la D.U.P. des travaux du forage de Sarrebourg, d'une source à St Quirin, de sept sources à Abreschviller et à l'établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	DUP par arrêté préfectoral du 06 novembre 2019 des périmètres de protection des forages LG1, LG2 et LG3 de NIDERHOFF gérés par le Syndicat des Eaux de LORQUIN-GONDREXANGE.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêts domaniales de ST QUIRIN et d'ABRESCHVILLER en partie. Forêts syndicales du Bas Bois,	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL2b	Servitudes en zones submersibles.	Articles 1, 29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891 (dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle).	Rivière de la SARRE Art.1,29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891.	Voies Navigables de France Direction Interrégionale 4 Quai de Paris 67010 STRASBOURG Cedex

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL3b	Servitudes de halage et de marchepied	Art. 18 de la loi locale du 2.7.1891, L 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques (halage 7.80 m, marche pied 3.25m, interdiction de plantation 9.75m), L2132-7 (interdiction d'extraction des matériaux 11.70m)		Voies Navigables de France Direction Interrégionale 4 Quai de Paris 67010 STRASBOURG Cedex
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	Plan d'alignement de 1884.	DIR Est 10 et 13 Promenade des canaux BP 82120 54021 NANCY CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble régional FO 57960009 ST QUIRIN - LORQUIN Câble régional 57-17 ABRESCHVILLER - ST QUIRIN	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T7	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).	Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993.	Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg 4 route nationale 57370 PHALSBOURG